

## Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation  
18 septembre 2019

Conseillers en exercice  
70

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

#### **C 2019-10-184 CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION**

**Brest Métropole Aménagement SPL - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2017-2018**

Le rapporteur, M Yann GUEVEL  
donne lecture du rapport suivant

**CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION – Brest Métropole Aménagement SPL -  
Rapport annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2017-2018**

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société publique locale. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres* ».

Le rapport porte sur la période d'activité correspondant au premier exercice comptable de la SPL de 14 mois (2017-2018). Il a fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire de la SPL BMa avant sa communication au Conseil de la métropole.

Une présentation synthétique des principales informations qu'il contient est fournie dans le corps de la présente délibération. Le rapport complet est tenu à la disposition du Conseil de la métropole par le secrétariat des Assemblées.

**Société Publique Locale BMa – Exercice 2017-2018**

La Société Publique Locale Brest Métropole Aménagement (BMa) a été créée en 2017. La SPL intervient dans les champs d'activité de la rénovation énergétique, de la mobilité et de l'aménagement.

La SPL BMa était dotée au 31 décembre 2018 d'un capital social de 4 600 000 € détenu à 52,2 % par Brest métropole et à 47,8% par la ville de Brest. Le capital a été porté à 5 150 000 € suite à l'entrée de la commune de Gouesnou durant l'année 2019.

Les collectivités actionnaires de la SPL ont l'objectif de conduire des actions fortes sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments, ainsi :

- La Ville de Brest a confié un important projet de rénovation énergétique de 5 groupes scolaires à la BMa SPL. Ce marché de partenariat de performance énergétique d'un montant HT de 14,5 millions d'euros engage la SPL pour une durée de 20 ans. Est également envisagée la rénovation de plusieurs autres ensembles immobiliers ;
- Brest métropole explore les pistes de la rénovation de piscines ainsi que la rénovation de l'hôtel communautaire ;

- Des échanges ont été conduits avec la commune de Gouesnou sur le projet de construction d'une école neuve à haute performance énergétique.

Sur le domaine d'activité de la mobilité, un accord-cadre de 4 ans entre BMa SPL et Brest Métropole a été signé pour le développement des transports publics de l'agglomération brestoise, permettant notamment à Brest Métropole de confier des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SPL.

Enfin sur le volet aménagement, la SPL s'est vue confiée par Brest Métropole deux mandats d'études pré-opérationnelles (appel à idées « Dessine-moi une Maison en Ville » et aménagement autour des projets du projet du quartier de Froustven)

## **1. Les faits marquants de l'exercice 2017-2018**

L'exercice 2017-2018 a été un exercice de lancement de l'activité de rénovation énergétique de BMa SPL avec une montée en charge de cette activité. Le principal dossier conduit par BMa SPL concerne le projet de rénovation de 5 groupes scolaires de la Ville de Brest (Hauts de Penfeld, Aubrac Bellevue, Kerargaouyat, Langevin et Quatre Moulins)

La production de l'année 2017-2018 qui s'est élevée à 278 000 €, concerne l'activité aménagement réalisée en mandat et les prestations de services ;

- Le montant de la rémunération sur les opérations de mandat travaux s'élève à 39 000 €, soit 14 % de la production annuelle ;
- Les prestations de service s'élèvent en cumulé à 239 000 €, soit 86% de la production annuelle. Ces prestations intègrent les assistances à maîtrise d'ouvrage.

## **2. Comptes annuels de BMa SPL en 2017-2018**

Les comptes consolidés de l'exercice social 2017-2018 ont fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire de BMa SPL.

Le bilan comptable consolidé au 31 décembre 2018 présente la situation suivante :

- Le haut de bilan de BMa SPL fait apparaître un fonds de roulement net global de 4,2 M€ qui correspond essentiellement au capital social diminué du résultat de l'exercice.
- Le bas de bilan traduit l'existence d'une ressource en fonds de roulement de 0,5 M€ qui correspond au différentiel clients/fournisseurs.
- À la clôture de l'exercice, BMa SPL dispose d'une trésorerie globale de 4,7 M€ composée entièrement de disponibilités pour la réalisation des opérations qui lui sont confiées.

Le compte de résultat de BMa SPL pour l'exercice 2017-2018 fait état d'une perte de -356 082 €. Ce résultat découle principalement des frais engagés en début d'activité avec des revenus associés qui seront imputés sur 2019.

La formation du résultat net de l'exercice 2017-2018 s'explique par les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires net global réalisé en 2017-2018 est de 300 000 €.
- La différence entre les produits et les charges d'exploitation laisse apparaître une insuffisance brute d'exploitation de -400 000 €. Le résultat d'exploitation, agrégat représentant les équilibres fondamentaux, ressort à -356 082 €. Il est lié à une période de montée en charge sur la nouvelle

activité de rénovation énergétique et au temps investi sur l'élaboration du marché de partenariat de performance énergétique. Le prévisionnel 2019 de BMa SPL fait apparaître un résultat positif qui permettra de compenser en partie ce déficit.

- La capacité d'autofinancement de la société, hors opérations d'aménagement et d'exploitation, est négative et s'élève sur ce premier exercice à -356 000 € en 2018.

Après approbation de l'assemblée générale ordinaire de BMa SPL, le résultat net de -356 081,90 € a été affecté en report à nouveau.

## **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de Brest Métropole Aménagement SPL.

### Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES  
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

### Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre : le groupe "Rassemblement pour Brest"

Abstention : N. BERROU-GALLAUD